



Règlement Général des tournois

Page 1

Association Chartreuse Gaming – 3 Rue des Ecrins – 38380 Saint Laurent du Pont

Téléphone – 06 30 54 20 67

contact@chartreuse-gaming.fr – <https://chartreuse-gaming.fr>

N° SIRET : 818 283 798 00028

Historique des changements

DATE	VERSION	DESCRIPTION
03/09/2019	Version 1.0	Publication initiale
09/09/2019	Version 1.1	Réorganisation partie dotations et ajout répartition du cashprize
10/09/2019	Version 1.2	Ajout du nombre maximum d'inscriptions parallèles
02/10/2019	Version 1.3	Suppression des informations relatives à Hearthstone.
02/10/2019	Version 1.4	Ajout règlementation sur les managers et les remplaçants.
14/10/2019	Version 1.5	Ajout détails sur le réseau
17/10/2019	Version 1.6	Modification date limite d'inscription



CHARTREUSE
GAMING

Sommaire

1. Préambule	4
1.1. Organisateur.....	4
1.2. Application du règlement.....	4
1.3. Modifications du règlement.....	4
2. Informations sur l'événement.....	4
2.1. Objectif de la manifestation	4
2.2. Date et lieu	5
3. Inscriptions	5
3.1. Méthode.....	5
3.2. Frais d'inscription	5
3.3. Remplaçants et managers	5
3.4. Dates d'ouverture et de clôture.....	6
3.5. Âge et joueurs mineurs	6
4. Dispositions légales	6
4.1. Droit de rétractation / remboursement.....	6
4.2. Droits à l'image.....	6
4.3. Aptitudes physiques.....	6
5. Règlement général des tournois	7
5.1. Matériel	7
5.2. Slots	7
5.3. Dotations	7
5.3.1. Montant.....	7
5.3.2. Répartition.....	8
5.3.3. Modalités de versement	8
5.4. Règles de bonne conduite	8
5.5. Sanctions	9

1. Préambule

1.1. Organisateur

La Chartreuse eSport Contest #3 (CEC 3) est une manifestation organisée par Chartreuse Gaming.

Chartreuse Gaming est une association loi 1901 à but non lucratif ayant son siège social au 3 Rue des Ecrins 38380 à Saint Laurent du Pont et immatriculée par l'INSEE sous le numéro de SIRET 818 283 798 00028.

Chartreuse Gaming est représentée légalement par son président, Monsieur Adrien CUZOL. Ce dernier est joignable par mail (contact@chartreuse-gaming.fr) ou par téléphone (06 30 54 20 67).

1.2. Application du règlement

En vous inscrivant au tournoi prénommé Chartreuse Esport Contest #3, vous acceptez sans réticence ou interprétation de respecter ce règlement général ainsi que ceux s'appliquant aux tournois auxquels vous êtes inscrits.

1.3. Modifications du règlement

Chartreuse Gaming se réserve le droit de faire évoluer le règlement à tout moment lors dudit événement.

2. Informations sur l'événement

2.1. Objectif de la manifestation

Le Chartreuse eSport Contest #3 est une compétition eSport (compétition de jeux vidéo) amateur réalisée dans un but de divertissement et de promotion de l'eSport à l'échelle régionale.

La compétition donne lieu à une dotation pour les vainqueurs, à savoir les trois meilleures équipes ou joueurs selon le format.

Pour cette édition, 3 jeux seront proposés : League of Legends 5v5 le samedi et Rocket League 2v2, Super Smash Bros. Ultimate 1v1 le dimanche.

2.2. Date et lieu

Le Chartreuse eSport Contest #3 se tiendra les 26 et 27 Octobre 2019 à la Salle du Revol, située au 5 Place du 10 Groupement 38380 Saint Laurent du Pont.

La salle est ouverte au public au plus tard 1 heure avant le début de chaque tournoi et ferme au plus tôt à la fin des tournois. L'heure de début des tournois est spécifiée dans les règlements de ces derniers.

3. Inscriptions

3.1. Méthode

Les inscriptions doivent être effectuées en ligne via notre site internet <https://chartreuse-esport-contest.fr>. Seul le règlement des frais d'inscription fait foi et valide l'inscription du joueur (1v1) ou de l'équipe (2v2 ou 5v5). Toutefois, l'association Chartreuse Gaming se réserve le droit de refuser l'inscription d'un joueur ou d'une équipe jusqu'à 48 heures avant le début de l'événement.

Dans le cas des tournois en équipe, c'est au capitaine, défini par les joueurs, d'inscrire son équipe.

Aucun adhérent ou membre de l'association Chartreuse Gaming ne pourra prendre part à un tournoi de quelque manière que ce soit pour des raisons éthiques.

Il est possible de s'inscrire, au maximum, à un tournoi par jour, auquel cas le joueur devra s'acquitter des frais d'inscription de chaque tournoi.

3.2. Frais d'inscription

L'inscription à un tournoi est facturée 10€ par joueur (+ frais de gestion) et doit être réglée par carte bancaire.

Dans le cas des tournois en équipe, c'est au capitaine, défini par les joueurs, de payer pour l'intégralité de son équipe.

3.3. Remplaçants et managers

Les managers et joueurs remplaçants ne doivent pas payer de frais d'inscription supplémentaire mais n'auront pas d'espace dédié pour installer un setup et devront par conséquent utiliser celui d'un joueur inscrit. Leur venue doit, de plus, être autorisée par retour de mail (contact@chartreuse-gaming.fr) au plus tard 48 heures avant le début de l'événement.

3.4. Dates d'ouverture et de clôture

Les inscriptions sont ouvertes du 2 septembre 2019 au 22 octobre 2019. Les équipes peuvent être modifiées jusqu'à 48h à l'avance.

3.5. Âge et joueurs mineurs

L'âge minimum requis pour s'inscrire aux tournois est de 13 ans. Cette limite minimale est légale.

Les joueurs mineurs doivent nous faire parvenir par mail (contact@chartreuse-gaming.fr) ou sur les réseaux sociaux une autorisation parentale signée au plus tard 48h **AVANT L'ÉVÈNEMENT**. Un modèle est téléchargeable à l'adresse suivante :

http://docs.chartreuse-gaming.fr/cec3/autorisation_parentale.pdf

Toute équipe ayant au moins un joueur mineur n'ayant pas fourni d'autorisation parentale se verra disqualifiée.

4. Dispositions légales

4.1. Droit de rétractation / remboursement

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, vous ne pouvez pas faire valoir votre droit de rétractation après avoir réservé votre place pour l'événement. Tout achat est ferme et définitif et ne pourra donner lieu à un remboursement, sauf en cas de force majeure où vous pourrez être remboursé sur simple demande écrite et justifiée, adressée par mail (contact@chartreuse-gaming.fr). En cas d'annulation de l'événement, les joueurs seront remboursés sur simple demande.

4.2. Droits à l'image

En vous inscrivant à la Chartreuse Esport Contest #3, vous autorisez l'Association Chartreuse Gaming et l'ensemble de ses partenaires, de façon express et non-équivoque, à utiliser et diffuser des photographies et des enregistrements vidéo et/ou audio enregistrés pendant le présent événement où vous pouvez apparaître, et ce, sur tous les supports et par tous procédés, sans contrepartie financière ni limite de durée.

4.3. Aptitudes physiques

En vous inscrivant, vous certifiez avoir les aptitudes physiques nécessaires pour participer à un tel événement. Vous renoncez donc à toute poursuite à l'encontre des organisateurs en cas d'incident, d'accident ou de blessure.

5. Règlement général des tournois

5.1. Matériel

Chaque joueur (ou chaque équipe dans le cas de Rocket League) doit apporter son propre matériel (ordinateur, téléphone, écran, clavier, souris, tapis de souris, console, téléviseur, casques, écouteurs ...) à l'exception des écrans pour le tournoi Super Smash Bros. Ultimate. Il est toutefois interdit de diffuser du son dans la salle (enceintes, haut-parleurs ...). Pour le tournoi League of Legends, l'ordinateur doit être doté d'un port RJ45 (ethernet), le câble étant fourni. Pour Rocket League, une connexion wifi sera également disponible. Pour Super Smash Bros. Ultimate, aucune connexion à internet n'est requise.

Le matériel doit être sain (sans virus) et à jour. Chaque joueur (ou chaque équipe dans le cas de Rocket League) doit posséder le jeu pour lequel il est inscrit et l'avoir mis à jour sous peine de se voir refuser l'accès au tournoi.

Chaque personne est responsable de son matériel et l'Association Chartreuse Gaming ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable pour la perte, la casse ou le vol d'effets personnels.

5.2. Slots

Pour le Samedi 26 Octobre 2019 :

- League of Legends 5v5 : 16 slots (80 joueurs)

Pour le Dimanche 27 Octobre 2019 :

- Rocket League 2v2 : 32 slots (64 joueurs)
- Super Smash Bros. Ultimate 1v1 : 64 slots (64 joueurs)

5.3. Dotations

5.3.1. Montant

L'intégralité des frais d'inscriptions (hors frais de gestion) de chaque tournoi sont reversés dans le cashprize de ce dernier. Le cashprize est donc dit évolutif. De plus, Chartreuse Gaming se réserve le droit d'augmenter le cashprize d'un ou de plusieurs tournois.

Exemple :

Si 64 joueurs sont inscrits à un tournoi, le cashprize initial est de 640€, qui peut être augmenté par Chartreuse Gaming.

5.3.2. Répartition

Le cashprize sera réparti aux trois meilleurs joueurs / équipes de la manière suivante :

- 1^{er} : 50%
- 2^{ème} : 35%
- 3^{ème} : 15%

Cette répartition est donnée à titre indicatif et sera ajustée à notre appréciation pour arrondir les montants.

5.3.3. Modalités de versement

Le mode de versement du cashprize diffère selon votre âge (**contraintes légales**) :

- **Vous avez 18 ans ou plus** : le cashprize pourra vous être versé soit par Paypal soit par chèque bancaire ;
- **Vous avez entre 16 et 18 ans** : le cashprize vous sera uniquement versé par chèque bancaire ;
- **Vous avez moins de 16 ans** : le cashprize vous sera versé que sous la forme d'un chèque cadeau. L'enseigne du chèque cadeau sera laissée, dans la mesure du possible, à votre choix.

Pour des questions de simplicité, Chartreuse Gaming enverra l'ensemble des dotations aux capitaines uniquement pour les tournois en équipe.

Chartreuse Gaming s'engage à verser les cashprize sous 2 mois à compter de la fin de l'événement.

5.4. Règles de bonne conduite

Chaque joueur s'engage à respecter pleinement le présent règlement, ainsi que les indications qui seront données par Chartreuse Gaming durant l'événement. Tout abus sera sanctionné.

Etant donné la faible bande passante disponible et la facturation au Giga dont nous devons nous acquitter, vous vous engagez à ne pas utiliser le réseau local pour d'autres usages que les tournois. Nous vous invitons donc, par exemple, à télécharger vos éventuelles musiques à l'avance et à utiliser votre connexion personnelle pour vos réseaux sociaux. Tout abus ou tentative de contournement des techniques de blocage mises en place sera sévèrement sanctionné.

Dans le même esprit, nous vous invitons à utiliser uniquement les serveurs TeamSpeak 3 que nous fournirons lors de la journée pour communiquer entre équipes. Nous vous demandons, sauf demande contraire venant d'un membre de Chartreuse Gaming, de rester dans vos canaux de team. Toute tentative de vol d'informations tactiques sera sanctionnée.

Nous vous demandons également d'arriver avec des périphériques chargés afin d'éviter de trop solliciter le réseau électrique de la salle. Nous pouvons à tout moment demander aux joueurs de débrancher certains appareils non essentiels comme les téléphones portables.

Nous informons également que nous déclinons toute responsabilité en cas de vol, de casse ou de perte d'effets personnels durant l'évènement. Chaque joueur est responsable de son matériel.

Tous les joueurs sont également invités à se comporter de manière respectueuse. Les pratiques telles que les insultes, les offenses, le spamming ou les retards de plus de 15 minutes, seront répréhensibles (Voir paragraphe « 5.5 Sanctions »).

5.5. Sanctions

Les sanctions sont variées (avertissement oral, annulation d'un match, exclusion du tournoi ...) et sont prononcées sans recours possible par les responsables de Chartreuse Gaming. Les sanctions en fonction des faits seront fixées à la libre appréciation de ceux-ci.

En cas de désaccord avec une décision, l'avis des organisateurs prévaut sur celui des joueurs. Le(s) joueur(s) exclu(s) ne pourra(ont) en aucune manière prétendre au remboursement des frais d'inscription